



POLITIQUE DE TARIFICATION

OBJET : TARIFICATION / SERVICES DE CARTOGRAPHIE GÉOMATIQUE	NUMÉRO : 2004-3
DESTINATAIRE : M.R.C. DE LA CÔTE-DE- BEAUPRÉ	APPROUVÉ LE : 2 JUIN 2004 NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2004-06-113 EN VIGUEUR LE : 3 JUIN 2004
EXPÉDITEUR : CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	RÉVISÉE LE :

Considérant les demandes de services pour la production de plan ou cartographie géomatique à être réalisée par l'aménagiste de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le présent document a pour but d'établir les tarifs pour la production de ces derniers.

1. Les services de cartographies géomatiques sont principalement dédiés aux besoins internes de la MRC et de ses municipalités constituantes.
2. Les coûts de production de plan ou cartographie géomatique pour les municipalités sont inclus dans les quotes-parts annuelles.
3. Toute cartographie réalisée pour les municipalités locales sera effectuée selon l'ordre d'entrée des demandes.
4. Toute cartographie réalisée pour un particulier (personne physique et/ou morale) sera effectuée après celle demandée par les municipalités.
5. Le tarif pour la production d'un plan ou d'une cartographie géomatique pour un particulier est fixé par l'addition du résultat des points suivants :
 - 1,00 \$ le pied carré
 - salaire de l'employé (taux horaire du contrat de travail) majoré de 20% (avantages marginaux)
 - 15% de frais d'administration
6. La présente politique entrera en vigueur le 3 juin 2004.

ANNULE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU :

AUTORISÉ PAR :


JACQUES PICHETTE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Copie de résolution du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 2 juin 2004, à 20 heures, au lieu habituel.

Sont présents:

M. Henri Cloutier, préfet, maire de Beaupré
Mme Huguette Chevalier, mairesse de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Jean-Guy Cloutier, maire de Château-Richer
M. Gaston Gagnon, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Guy Lefrançois, représentant de Boischatel
M. Pierre Lefrançois, maire de L'Ange-Gardien
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Sont absents :

Mme Anne-Marie Guilbault, mairesse de Saint-Tite-des-Caps
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

Résolution # 2004-06-113: Tarification / Services de cartographie géomatique

Considérant les demandes de services pour la production de plan ou cartographie géomatique à être réalisée par l'aménagiste de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le présent document a pour but d'établir les tarifs pour la production de ces derniers ;

En conséquence ;

Il est proposé par Yves Germain et résolu à l'unanimité que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré accepte et fait sien le document intitulé « Politique fixant la tarification pour les services de cartographie géomatique, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il y était au long reproduit.

Copie certifiée conforme à l'original conservé aux archives de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Donnée ce septième jour du mois juin de 2004.



Henri Cloutier, préfet